

ECHO

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Flash



**Loi travail:
salariés, lycéens,
étudiants...
Même combat !**



La loi « El Komhri », encore une de plus !!!!!

- ❑ Une :
Photo propriété
Didier Ciancia
- ❑ P 2 : Editorial
- ❑ P 3 : Brèves luttes
- ❑ P 4 et 5 :
 - Campagne TPE
 - Annonce théâtre
- ❑ P 6 et 7 :
Formation syndicale
- ❑ P 8 :
 - Commémoration
 - Pub

La colère gronde et c'est bien temps. Le 9 mars, nous avons réussi le coup d'envoi pour le retrait de cette loi rétrograde qui nous ramène au 19ème siècle. Les jeunes et les travailleurs sont dans la rue et le gouvernement recule.

Le 17 mars, c'est la jeunesse qui a pris les choses en main et de belle façon. Des rassemblements ont eu lieu un peu partout en France. Et le soir, histoire de décourager la population, les médias parlaient d'un mouvement qui s'essouffait. Essoufflement ou plutôt désinformation, car évidemment les salariés n'étaient pas là en renfort ce jour.

Nous allons leur montrer le 31 mars si notre mouvement s'essouffle. Ils vont bien voir ce que c'est que les salariés, les jeunes, les retraités, les privés d'emploi, tous ensemble dans la rue.

La loi El Khomri, c'est entre autres, la possibilité pour les entreprises de licencier, d'augmenter le temps de travail, de ne plus payer les heures supplémentaires, de modifier à leur guise horaires et durée du travail. Valls nous dit sans rire, les yeux dans les yeux, que se sont des mesures pour réduire le chômage... N'importe quoi ! « Qu'est ce que je vous mets avec ça ma p'tite dame ? Oh pas grand-chose : l'inversion de la hiérarchie des normes en donnant une priorité quasi systématique à l'accord d'entreprise ». Fort de ces stupidités, le Medef et le gouvernement expliquent qu'ils vont réduire le Code du Travail. Si on cumule tous les accords, ça risque bien de complexifier lourdement le dispositif, mais se sont les contraintes pour les employeurs de respecter les protections du droit des salariés qui seraient sacrifiées. Cette loi n'a pas de sens, comme tout ce que fait ce gouvernement de toute façon.

Ils feraient bien de faire ce pour quoi ils ont été élus, « de la politique sociale », et ne plus écouter les technocrates au service de la finance qui mènent la France au désastre.

Le 31 mars doit contribuer à sonner le tocsin de ces politiques capitalistes. Soyons dans l'action, faisons du bruit aux côtés de la jeunesse qui ne veut plus se laisser faire. Nous n'allons pas laisser nos enfants porter l'étendard de nos libertés sans être à leurs côtés. Haut les cœurs, comme le disent les youtubeurs. On vaut mieux que ça, non ?

Didier Blondet, membre du Bureau de l'UD

Editeur : Union Départementale des Syndicats
CGT de l'Allier
18 avenue Jules Ferry
03100 MONTLUÇON
Laurent Indrusiak -
Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel -
Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 € 30
C.P.P.A. P. 0414 S 06639
Impression : ART ET NET
03190 Aude

MARS CHAUD, POUR LE SHOW DES LUTTES



Est-ce l'approche du printemps? Car le moins que l'on puisse dire, c'est que la température monte en ce mois de mars. Mobilisations interprofessionnelles, professionnelles, élections... les couleurs de la CGT flottent haut dans le département !

« Loi travail c'est non »

Après l'Ani, la loi Macron, la loi Rebsamen, le gouvernement pensait faire passer sa « loi travail EL Khomri » facilement, mais c'était sans compter sur la réaction des jeunes, des salariés et des retraités, à travers les réseaux sociaux et dans la rue. La pétition en ligne a récolté plus de 1,2 millions de signatures en 3 semaines. La seule inconnue était : est-ce que la mobilisation sur la toile allait se traduire également sur le terrain ? De premiers éléments de réponse allaient nous être donnés le 9 mars.

La journée a commencé par le blocage du lycée Madame de Staël dès le matin, pour ensuite un départ en manifestation dans les rues de Montluçon d'environ 150 à 200 jeunes. Le soir, près de 2000 personnes se sont réunies dans l'Allier (900 à Montluçon, 500 à Vichy et 400 à Moulins) pour cette première journée de mobilisation contre la loi travail. Les rassemblements se sont transformés en manifestations à Montluçon et Vichy.

Cette journée d'action est une première réponse du monde du travail et de la jeunesse face aux provocations du gouvernement et du patronat. Elle a permis une première reculade du gouvernement, certes insuffisante, mais qui démontre les potentialités du mouvement social. Elle constitue un point d'appui pour les futures mobilisations.

Le 24 mars, jour de présentation du projet de loi en conseil des ministres, des rassemblements sont prévus de 12 h à 14 h. A l'heure où sont écrites ces lignes, la prochaine grande mobilisation c'est le 31 mars avec des appels à la grève dans les entreprises, les services publics.

Le 9 mars, les cheminots aussi.

Les cheminots en intersyndicale, avaient décidé, eux aussi, de faire du 9 mars une journée d'action suite à la réforme du ferroviaire et à la mise en place d'une convention collective nationale qui n'est pas sans les inquiéter. Prêts de 50% de grévistes: pourcentage qui n'avait pas été vu depuis longtemps, et qui prouve que les cheminots ne sont pas prêts à se faire manger à toutes les sauces.

Le 10 mars au tour des retraités.

En intersyndicale, les retraités avaient décidé, à nouveau, de faire entendre leur voix pour l'augmentation de leur pouvoir d'achat. Dans le cadre d'un appel départemental se sont près de 350 retraités qui auront battu le pavé à Moulins. Le cortège fut rejoint par une cinquantaine de jeunes lycéens de Jean Monnet criant des slogans hostiles à la loi travail. La jeunesse et les retraités, ensemble réunis pour le progrès social, voilà un bel exemple de lutte intergénérationnelle.

Le 22 mars des fonctionnaires.

Après 6 années consécutives du gel du point d'indice, le gouvernement annonce une augmentation de 1,2%. Faut-il y voir une stratégie pour éviter que les fonctionnaires soient dans la rue ? Certainement! En tout cas, le geste fait par le gouvernement a été jugé insuffisant.

Le 22 dans l'Allier, les syndicats étaient appelés à se réunir en AG pour les suites à donner. D'ores et déjà, les syndicats CGT, CFDT, FO du conseil départemental ont appelé à la grève le 31 mars.

Le 22, se tenait également, l'AG de l'UL CGT de Montluçon avec 40 participants.

30 mars : solidaires pour Eric.

Dans cette activité bien chargée, nous n'oublions pas les batailles contre les atteintes aux libertés syndicales dont est victime notre camarade Eric Colin, secrétaire de l'UL de Moulins.

Le 30 mars lors du jugement en appel, devant le tribunal de RIOM, nous devons être nombreux à le soutenir. Au moment où nous écrivons ces lignes, les bus des UL se remplissent. Nous consacrerons un reportage spécial dans le prochain numéro d'Echo-Flash.

Renforcement.

Parce que la syndicalisation est une priorité, nous continuons l'impulsion du plan départemental de syndicalisation. Son objectif ? Réaliser de nombreuses adhésions, notamment dans le commerce. Le 16 mars dernier, 7 camarades de l'UL de Vichy, avec le soutien de l'UD, ont arpenté la zone commerciale de Cora. Distribution de tracts et échanges avec les salariés, ça c'est du travail concret ! L'UD continue de proposer des dates de déploiements : pour le premier semestre 2016 les étapes programmées sont Vichy le 16 mars et le 12 mai et Montluçon les 13 mai et 15 juin.

Elections résultats :

Très bon résultats chez Adisséo à Commeny. La CGT obtient 9 sièges sur 15 et progresse sensiblement.

CE : Avenant 1 / 84,25% CGT, 15,75% FO
Avenant 2 / 39,3% CGT, 32,3% FO, 28,4% CFE CGC
DP : Avenant 1 / 85,2% CGT, 14,8% FO
Avenant 2 / 30,6% CGT, 25,6% FO, 43,8% CFE CGC

Laurent Indrusiak



LES TRÈS PETITES ENTREPRISES :

C'est parti, la campagne des TPE démarre dans le département de l'allier comme partout entre le 28 novembre et le 12 décembre 2016 mais il nous faut prendre la mesure de ce qui est en jeu sur la représentativité de la CGT. « Ne pas perdre de temps » cette dynamique a été rappelée. La campagne va se faire en deux temps bien distincts.



Inscrire la campagne au cœur de notre expression.

Le premier démarre dès à présents et ce jusqu'en juin. Il sera dirigé vers nos syndicats, nos syndiqués, pour cela nous devons, dans toutes nos communications (courriers, tracts, site internet, Facebook), adopter le sigle des élections (présent sur cette page d'écho-flash), mais également sur le site confédéral pour une utilisation électronique. Pas une seule réunion, CE de syndicat, des unions locales, AG, congrès ne doivent se passer sans une discussion, une présentation sur les enjeux des élections TPE, ce à quoi elles vont servir, pourquoi il nous faut tous, nous les militants, nous lancer à fond dans cette campagne ! Car nous devons gagner l'adhésion dans la campagne de toutes les forces CGT du département. Tel est bien l'enjeu.

Des enjeux qui impactent toute la CGT.

Les élections de décembre vont servir d'assise à la représentativité de la CGT tant au niveau national, mais aussi au niveau régional et également départemental. Cumulées à d'autres tels que DP et CE, elles vont aussi donner le ton pour la représentativité dans les conseils des prud'hommes avec un résultat par

département qui servira à nommer nos futurs conseillers prud'hommes.

Pour le département nous aurons une candidate dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles.

Vous l'avez compris, toutes les structures sont concernées par le score que fera la Cgt et nous devons nous le dire entre nous : **il nous faut conforter notre 1^{er} place d'organisation syndicale du pays.**

Etre visibles et audibles.

Dans un second temps pour cette même période d'avril à juin, les militants de la CGT devront se déployer sur le terrain pour annoncer aux salariés que des nouvelles élections dans leurs entreprises vont se tenir en décembre 2016. Des déploiements d'envergures auront lieu dans chaque bassin d'emploi (Montluçon, Vichy, Moulins, St Pourçain/Varennes) et la participation de tous les militants, quels que soient leurs horizons professionnels,

est évidemment indispensable.

Une première série de collage des affiches TPE annonçant ses élections sera faite en direction des communes, celles des villes bien entendu qui concentrent un grand nombre d'entreprises de toutes tailles, mais aussi dans les petits villages, dans le secteur rural où foisonne une multitude de salariés issus de l'artisanat, des services à la personne.

Un premier déploiement en direction des apprentis est d'ores et déjà programmé début Juin, un second en septembre car les apprentis sont aussi concernés par ces élections. Ainsi, nous pourrions toucher deux sessions scolaires différentes et autant de salariés concernés.

D'autres moyens de communication seront employés afin de faire connaître aux salariés la tenue des élections et l'intérêt du vote CGT, notamment des conférences de presse pour chaque déploiement ou action concernant ces élections TPE.



L'AFFAIRE DE TOUTE LA CGT !



**tout en France. Le scrutin est encore loin puisque prévu par correspondance et sur le net
'implique comme préparation et investissement la campagne qui aura un rôle décisif
lors des travaux de la CE de l'Ud qui s'est tenu à Montmarault le 17 mars. Cette cam-**

Un second temps prendra effet dès septembre et jusqu'à la période du vote qui a lieu du 28 novembre au 12 décembre. A cette occasion, nous rentrerons dans une deuxième phase de notre communication. Celle-ci sera axée vers les salariés électeurs des petites entreprises avec des déploiements pour faire connaître la liste et nos candidats et en appelant au vote CGT. En complément, une campagne d'affichage 4 mètres sur trois sera menée sur les quatre bassins d'emplois et sera accompagnée par des spots radio.

Un gros évènement sera à définir pour chaque Union Locale. Cela pourrait être les foires expo, les festivals qui ont lieu un peu partout dans le département etc. ...

Il est proposé que le film de la CGT qui explique les enjeux et

ce à quoi servent ces élections soit projeté en boucle dans les Unions Locales en direction des salariés qui viennent nous rendre visite.

Une communication spécifique est en cours de réflexion et devrait avoir lieu dans les journaux, 4 pages dans quotidiens régionaux etc.... à diffuser sans retenue !!!!

Enfin viendra le temps du scrutin et là aussi la CGT mettra ses moyens à disposition des électeurs en permettant à ceux-ci de voter dans les Unions Locales. Celles-ci sont invitées à dédier un poste informatique à disposition avec une assistance technique pour que chaque salarié puisse voter.

Une communication sera faite pour faire connaître la mise en

place de ce dispositif aux salariés (conférences de presse, lors des tractages, des spots radio etc. ...)

Tous ces dispositifs de déploiement et de communication ne seront efficaces que si la totalité des forces de la CGT du département les prend en compte et participe activement à toutes les actions qui seront proposées par les Unions Locales et l'Union Départementale.

Si nous lançons toutes nos forces dans ces élections, sans retenue, la CGT gagnera en impact et en crédibilité dans les petites entreprises, et aura une représentativité accrue !

Fabian Laude

Soirée Théâtrale

Organisée par la section syndicale retraités CGT chemins de fer de St Germain des fossés.

C'est la troupe théâtrale de l'amicale laïque de Biozat, "le théâtre des trois roues", qui nous offre chaque année une représentation.

Cette année c'est une comédie en 2 actes de Régis PORTE "*joyeuse pagaille*". Cette intrigue, complètement extravagante, va nous embarquer avec délice dans des situations cocasses et inattendues, des personnages hauts en couleurs qui tiendront en haleine le public et susciteront des rires tout au long de la soirée.

**St Germain des Fossés le samedi 16 avril à 20h30
Espace culturel F. Raynaud. Entrée à 7 €
et gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.**



DU NOUVEAU EN MATIÈRE DE FORMATION

La loi du 5 mars 2014 relative au congé « formation économique sociale et syndicale » a modifié la procédure de maintien de salaire pour les stagiaires. Il nous paraît essentiel que chaque syndicat connaisse la procédure à enclencher pour bénéficier de ce droit. Il est indispensable de faire de la formation un outil revendicatif et efficace de notre activité tel que nos congrès l'ont validé : « un syndiqué, un formé ». Il est donc opportun que chaque syndicat du département prenne en compte ces modifications.

Responsabilité du syndicat en amont de la formation

Le syndicat reçoit le plan de formation annuel de l'UD et informe les syndiqués. Les candidatures sont recueillies pour toute l'année. Le collectif de formation les examine et les valide en fonction du public concerné par la session et des besoins du syndicat de l'entreprise. La candidature validée est ensuite adressée à l'UD et à l'UL éventuellement (si organisatrice). L'ensemble des candidatures pour l'année est adressé le plus rapidement possible.

Que font stagiaire et syndicat ?

1/ Dans le secteur privé : 2 mois avant le début de la formation, le salarié adresse à son employeur la demande de formation en lettre Recommandée avec Avis de Réception ou remise en main propre contre décharge (Annexe 1). Simultanément, le syndicat demande à l'employeur le maintien de la rémunération (Annexe 2). Le salarié joint son accord écrit pour bénéficier du maintien de son salaire conformément à l'article L 3142-8 du Code du Travail (Annexe 3).

1^{er} cas : un accord d'entreprise ou accord de branche qui prévoit une prise en charge totale ou partielle du salarié par l'entreprise existe (Article L3142-14 du Code du Travail). Dans ce cas, la demande du syndicat porte sur la partie de la rémunération non prise en charge par l'employeur (Annexe 2). Une

convention est passée entre l'employeur et l'Union Départementale qui fait la demande de subrogation. Cette convention fixe le montant remboursé par l'Union Départementale à l'employeur et le délai de remboursement.

Il est donc indispensable de négocier, par accord, avec l'employeur la prise en charge totale ou partielle de la rémunération. Si l'employeur refuse l'accord il est inutile de signer un quelconque document.

2^{ème} cas : il n'existe pas d'accord d'entreprise. Il n'y a pas de convention entre l'employeur et le syndicat, mais une convention entre l'Union Départementale et l'employeur.

La subrogation est rendue obligatoire par la loi (si le syndicat en fait la demande). Seule la prise en charge de la rémunération par l'employeur est négociable dans le cadre d'un accord collectif ou d'une convention.

D'autre part l'Union Départementale CGT doit signer une convention avec l'employeur. Elle prévoit le montant à rembourser à l'UD ainsi que le délai de remboursement (au plus 3 mois).

Cas de refus : L'employeur, qui refuse un congé de formation syndicale, doit notifier, de façon motivée, le refus dans les 8 jours à compter de la réception de la demande et après l'avis du Comité d'Entreprise ou des Délégués du Personnel (Article L 3142-13 et R 3142-4 du Code du Travail).

Au retour de formation : Au retour de la formation, le salarié remet à son employeur l'attestation de présence délivrée lors de la formation. A la réception de son bulletin de salaire du mois et/ou des mois concernés par la formation, le stagiaire adresse à l'UD la copie de son ou de ses bulletins de salaire. Le syndicat reçoit une note de débours de l'employeur et la fait, rapidement, parvenir à l'UD, afin que celle-ci accomplisse les formalités pour effectuer le remboursement. Le salarié, lui, reçoit l'intégralité de son salaire.

2/ Dans les trois Fonctions Publiques : 1 mois avant le début de la formation, le salarié adresse à son chef de service (Etat) ou à l'autorité territoriale (Territoriale) ou à son Directeur général (Hospitalière) la demande de formation en lettre Recommandée avec Avis de Réception ou remise en main propre contre décharge.

Cas de refus : Si le chef de service veut refuser la formation syndicale, il doit le faire au plus tard le quinzième jour qui précède le début de la formation.

Le refus ne peut l'être que si les nécessités de fonctionnement du service s'y opposent, et il doit être motivé.

La décision de rejet motivée est communiquée à la commission administrative paritaire, au cours de la réunion qui suit la décision. (*Hospitalière : Article 41 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 et décret n°88-676 du 6 mai 1988. - Etat Article 34-70 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et décret n°84-474 du 15 juin 1984: -Territoriale Article 57-70 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et décret n°85-552 du 22 mai 1985 modifié par décret du 4 mars 1994*). Dans tous les cas, de retour de

formation, le stagiaire remet à l'employeur l'attestation de présence délivrée lors de la formation.
Pour le cas de formation économique des membres titulaires du Comité d'entreprise ou membres titulaires des CHSCT, il n'y a pas de perte de salaire : n'hésitez pas à vous rapprocher de l'Union Départementale pour plus amples informations.

Jean-Pascal Pradel

Prochains stages organisés par l'Union Départementale :

- stage de formateurs syndicaux du 9 au 13 mai (inscription à faire remonter expressément)
- stage CHSCT du 13 au 17 juin.

En cours de programmation : journée d'étude « santé/travail » CGT/CARSAT début juillet.

ANNEXE 1

Modèle de courrier de demande de congé de formation économique et sociale et de formation syndicale à faire par le salarié, en recommandé avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge.

Nom et prénom du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l'entreprise ou de l'établissement
Adresse
Code Postal et Ville
A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 3142-7 et suivants du code du travail, je vous demande l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation] , en vue de participer à une formation économique et sociale et de formation syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]

ANNEXE 3

Modèle de courrier notifiant l'accord du salarié pour bénéficier de la subrogation à annexer au courrier du syndicat.

Nom et prénom du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l'entreprise ou de l'établissement
Adresse
Code Postal et Ville
A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Par le présent courrier, je vous notifie mon accord pour bénéficier du maintien de mon salaire dans le cadre de la formation économique et sociale et de formation syndicale d'un salarié, qui vous est demandé par courrier ci-joint par mon organisation syndicale, respectant ainsi les conditions fixées par l'article L.3142-8 du code du travail.

Recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]

ANNEXE 2

Modèle de courrier à faire par le syndicat pour demander la subrogation totale pendant le congé de formation économique et sociale et de formation syndicale d'un salarié.

Attention pour les syndicats de moins de deux ans, la demande doit être faite par la structure CGT professionnelle ou territoriale de proximité.

En recommandé avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge.

Nom du syndicat CGT

Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l'entreprise ou de l'établissement
Adresse
Code Postal et Ville
A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Madame ou Monsieur [Nom et prénom du salarié] vous a demandé un congé de formation économique et sociale et de formation syndicale pour participer à une formation syndicale du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation] , organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Conformément à l'article L. 3142-8 du code du travail, je vous demande le maintien total de sa rémunération pendant cette formation.

Vous trouverez en annexe, son accord écrit.

La CGT effectuera le remboursement sur la base de :

- L'accord d'entreprise en vigueur dans votre établissement ou dans la branche {S'il n'existe pas d'accord => supprimez cette ligne} ;
- Et/ou d'une convention dont nous souhaitons discuter des modalités avec vous ;
- D'une note de débours établie par l'entreprise accompagnée de la copie du bulletin de salaire du salarié.

Dans l'attente, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Nom et prénom]
[Responsabilité dans le syndicat]
[Signature]

HOMMAGE À PIERRE SEMARD



« Parce que c'était un homme progressiste et de paix, voilà 74 ans aujourd'hui que Pierre SEMARD est tombé à Evreux, sous les balles d'un peloton d'exécution sur décision de l'occupant nazi » c'est sur ces quelques mots qu'Hervé Charasse, Secrétaire Général de l'Union Syndicale des Retraités de l'Allier, évoque la mémoire de cet homme, ce militant tombé pour ses idées devant la trentaine de militants réunis pour l'occasion.



Propagandiste du syndicalisme révolutionnaire, il connaît une première sanction sous la forme d'une affectation à la frontière belge, le 15 novembre 1918, bien que père de trois enfants.

D'autres suivront, telles que révoca-

tion et emprisonnements en rapport à ses idéaux et son engagement militant.

Secrétaire Général en 1924 du Parti Communiste Français et impliqué dans le syndicalisme cheminot, il fut également le Secrétaire Général de la fédération unitaire le 26 juin 1934.

Membre du conseil d'administration de la SNCF en 1937, il en est exclu après la grève du 30 novembre. Rétrogradé à son emploi de début, il est muté à Loches (Indre-et-Loire) où il est arrêté le 20 octobre 1939, pour être emprisonné d'abord à la « santé », à Fresnes, puis à Bourges (Cher) et enfin à Gaillon, près

d'Evreux (Eure) où il fut désigné comme otage par les nazis et assassiné le 7 mars 1942.

« Dans un moment où les périls qui pèsent sur la paix en France et dans le monde, n'ont jamais été aussi lourds, il est des références bonnes à citer et des exemples à suivre » poursuit Hervé dans son vibrant hommage et de conclure par : « Restons fidèles aux idéaux de notre camarade Pierre SEMARD en poursuivant la lutte, en la développant, que ce soit à la SNCF et partout ailleurs. Comme lui, luttons, pour gagner une vie digne et un avenir radieux, car d'autres choix sont possibles ».

Jean-Pascal Pradel



Mutuelle Familiale Centre-Auvergne



NOUVEL ACCORD NATIONAL

**SUR LA PROTECTION SOCIALE
DE VOS SALARIÉS**

PRENEZ L'INITIATIVE !

AVEC LA MFCA

4 bureaux à votre service

VICHY (Siège social)
30 bd Gambetta
03207 VICHY CEDEX
Tél. 04 70 31 41 18
www.mutuelle-mfca.fr

MONTLUÇON
73 avenue de la République
Tél. 04 70 05 89 15

MOULINS
87, rue d'Allier
Tél. 04 70 46 22 57

CLERMONT-FERRAND
16, rue Saint Genès
Tél. 04 73 16 13 12

www.mutuelle-mfca.fr

Groupe
Entis
Mutuelles